L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 27 FEVRIER 1880.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX, 32 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie (Jean Joseph Marie)	Guichard,
Albert (Lucien)	Guy (Joseph)
Bayer (Aug)	Hébert (Firmin)
Benjamin (Michel)	Hamelin (Jean Alphonse)
Blanchard (Adolphe et Auguste)	Heidelmann (Thérèse)
Barthe (Célixte)	Jouet (Antoine)
Bordeau (Bernard)	Lecuyer (Constant)
Boulanger (Jean)	Lacaux
Brunner	Louit (Etienne)
Bauer (Charles Auguste)	Larrivière (Jean Marie)
Bonet (Clément)	Laglaize (Dominique)
Benel	Luzelle (Jean Marie)
Boyer ou Beger (Auguste)	Lafitte (Vve)
	Le Boyer (Adelaide Victoire)
Barrère (Jacques)	Loyau (Jean Pierre)
Cohen (Mathilde)	Mangino (Louis)
Cussonac (Vve)	Mathieu (J)
Caster (Paul)	Mondon (Alexandre)
Compagne (Mathilde)	Morais (Pierre)
Camp (Dominique Ildefonse)	Monfardet (Urbain)
Castaing (François)	Maynial (Jean)
Commeyou (Jean)	Noyant (Jean)
Chavanne	Noël (Abel)
Cardelat (Jean)	Olier (Jacques)
Chevrolet-Devarenne	Quellié
Courtiade (Eugène)	Pasquier (Joseph)
Cosso (Louis)	Parpan (Ernest Michel)
Cosilas (Baptiste)	Prado (Antoine Gaspard)
Duvillier (E. L.)	Pignard (Vve)
Dumas (Alcée)	Ponet (Pierre Joseph)
Dourin (Louis)	Pied (Adolphe)
Dusas (Pierre)	Pène (Jn Pierre)
Dubernard (Louis)	Raty (Henri)
Dernier (Jules Victor)	Roy (Joseph Frederick)
Davant (Germain)	Shaley (les époux)
Evans (Linton)	Serbets (Jean et Justin)
Evans (Charles)	Tournier (Aug)
Engler Bellas & Co,	Tristani,
Fassin & Sons	Vimenc (Jean)
Fetcho (Chas)	Vignes (Auguste Athanase)
Fouchet (Pierre Isidore)	
Fumet (Pierre)	

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans,
Le 13 Février 1880.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

13 fév—

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé.........$500.000

Extrait du vingt-quatrième état annuel, pour 1879.

Montant des primes encaissées, et escompte et intérêt.........$388,272 86
Pertes, dépenses, taxes, etc......$288,791 79
Fonds de réserve.. 10,000 00
Dividende sur actions, 10 p. cent 49,568 90—$348,360 69
Profits nets.........39,912 17

Actif de la compagnie estimé au taux actuel du marché, comptant.

Actions, bons, prêts, billets à ordre et propriétés foncières.... $393,157 07
Argent en caisse et primes en voie de collection.......... 187,571 44
$580,728 51

Dividende payé sur actions, 10 pour cent par an, et sur les polices participantes, 15 pour cent, payable comptant en argent.

Cette ancienne compagnie, digne de la confiance publique, émet des polices sur les risques de FEU, de RIVIERES et de MER, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont promptement ajustées et réglées à des conditions libérales au Bureau de la Compagnie, 52 rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président,
H. CARPENTER, Secrétaire.

Directeurs:

Jno. G. Gaines,	Jesse S. Flower,
J. L. Harris,	E. J. Hart,
J. Weis,	Jules A. Blanc,
Henry Renshaw,	B. W. Taylor,
Scott McGehee,	H. Newman,
J. C. Morris,	Chas. Roberts,
E. Biscoe,	James I. Day,
D. Fatjo,	A. Baldwin,
Thos. Simms,	T. L. Airey,
Charles Macready,	Emory Clapp,
E. E. Craig,	W. E. Seymour,
D. A. Chaffraix,	Sam'l L. Boyd.

28 janv—1an.

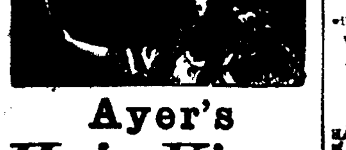

Ayer's *Hair Vigor*,

POUR RENDRE AUX CHEVEUX GRIS LEUR VITALITÉ ET LEUR COULEUR NATURELLE.

C'est une préparation des plus agréables qui est tout à la fois inoffensive et effective pour la conservation des cheveux. Elle donne, avec l'éclat et la fraicheur de la jeunesse, aux cheveux rouges, gris, d'une teinte légère ou passée, une riche couleur brune ou très noire, comme on peut le désirer. Par ce moyen les cheveux clairs s'épaississent et il est remédié souvent, non toujours cependant, à la calvitie. Le Hair Vigor arrête immédiatement la chûte des cheveux et donne lieu à une nouvelle croissance dans tous les cas où les glandes ne sont pas détériorées; tout en donnant aux cheveux malades, faibles et cassants, ou autrement malades, une vitalité, une force et une souplesse extraordinaires.

Le Vigor nettoye le cuir chevelu, guérit et empêche la formation de la crasse et de la teigne; et par ses vertus rafraichissantes, stimulantes et adoucissantes, il fait passer la plupart des humeurs et des maladies particulières à la peau du crane, la tenant fraiche, propre et douce, conditions avec lesquelles les maladies du cuir chevelu et des cheveux sont impossibles.

COMME PRÉPARATION POUR LES CHEVELURES DES DAMES

Le Vigor est incomparable. Il est sans couleur; ne contient ni huile ni teinture, et ne salit pas la batiste la plus fine et la plus blanche. Il répand un parfum agréable et durable, et comme article de toilette il est économique et sans pareil dans son excellence.

PRÉPARÉ PAR LE
Dr J. C. AYER & CO.,
LOWELL, MASS.
Chimistes pratiques et analytiques.

Vendu par tous les droguistes en tous lieux.
20mars—1

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne destinés pour le continent (cabines pourvues de commodités) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme il suit:

LABRADOR, Sangher, mercredi, 3 mars
AMERIQUE, E. Jouclo, mercredi, 17 mars.
FRANCE, Trudelle, samedi, 31 mars)

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)..........$100
Cabines à l'arrière du salon des premières $80
Troisième cabine (vin compris)..........$35
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.

Passage d'entrepont avec aménagement excellent, comprenant vin, literie et ustensiles, $30 ou $32 pour le voyage simple de la Nouvelle-Orléans à Paris.

L. GRAND, Agent
Gallier Court, lettre E, Nouvelle-Orléans.
6mai—1an

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
STEAMERS ENTRE BRÊME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit.

De Brême	De la Nlle-Orléans
Hannover....31 janv	environ 26 fév.
Hannover....24 mars	environ [illegible]
Nurmberg....31 avril	environ—

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane, et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambre...$150 | Entrepont...$36.
De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambre...$150 | Entrepont...$45.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre...$36 | Entrepont...$15.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

N. B. Nos agents pour le Texas, MM. Kauffman & Runge, à Galveston, sont autorisés à délivrer des passages d'entrepont, aux conditions suivantes:
De Brême à Galveston..........$42 00
De " à Indianola.......... 45 50

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les consignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
Ed. F. STOCKMEYER & CO., Agents.
13 nov— No. 42 de la rue de l'Union.

AMERIQUE CENTRALE.
OTERI'S PIONEER LINE.

Le rapide steamer en fer de première classe
E. B. WARD, JR.
Capitaine S. PIZZATI.

Pour Belize, Honduras, touchant à Port Cortez, Truxillo, Ruatan, Utilla et à toutes les Iles de la Baie, partira positivement pour les ports ci-dessus, JEUDI 19 février 1880, à 5 heures du soir, et ensuite régulièrement tous les dix-neuf jours, de son mouillage, en face la Place Jackson.

Pour fret et passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à
S. OTERI & BRO.
22 et 26 rue Front et 24 et 26 rue Fulton,

N.B.—Le WARD fera son service en connexion avec la ligne régulière de goélettes sur la même ligne. 3 mars—79—1an

Pour New-York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
LOUISIANA.

Le steamer
HUDSON,
H. R. Freeman commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Mercredi 3 mars à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 1½ pour cent.
Passage—Cabine..........$40
Entrepont.......... 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
6sept—1an Rue Carondelet No 41.

For New York direct.
Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers
NEW ORLEANS, KNICKERBOCKER,
HUDSON, LOUISIANA.
Steamship
HUDSON,
Capt. H. R. Freeman.
will leave her warf, foot of Toulouse street.
Wednesday, march 3. at 8 A. M.
Insurance on cargo by this line 1½ per cent.
Cabin Passage.......... $40
Steerage — 20

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.
For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON

NOUVELLES INVENTIONS

SONNETTES ELECTRIQUES.

SONNETTES ELECTRIQUES—Point de fils cachés ou de crans si sujets à se déranger. Toujours bonnes. Elles peuvent se placer partout. D'une valeur spéciale pour les familles et les bateaux à vapeur. Garanties pour un an. Venez les examiner chez le soussigné.

Moulin rotatoire à farine perfectionné de Hunter. Onze combinaisons dans une. Plus de 250,000 maintenant en usage. Chaque famille devrait en avoir un. On demande des agents pour la Louisiane et la Georgie.
Envoyez $1 pour échantillons et poste.
Conditions spéciales pour les agents.
JAMES H. REYNOLDS.
Rue Baronne 90.

FOURS.

Les fours de cuisine de Robert E. Lee, fabriqués avec le meilleur fer; brûlant peu de combustible et excellents pour cuire le pain d'une manière égale. Garantis pour donner satisfaction complète ou l'argent est remboursé.

A chaque acheteur un tamis rotatoire sera donné.

FLAMBEAU—Aucun danger des étincelles; le vent ou la pluie ne peut l'éteindre; il ne peut faire explosion. Tous les bateaux à vapeur devraient en avoir un.

JAMES H. REYNOLDS.
90..........Rue Baronne..........90
Entre les rues Union et Perdido,
1er mai—79—1an NLLE-ORLEANS, LNE

VAPEURS.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
R. S. Leathers Capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se rallient, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St.-Louis.

Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES [illegible], 196 Commune et A. E. GARLIN 60 rue Magazine.
Sept—1an

Pour Grand Ecore, Alexandria.
Un voyage régulier par semaine.

Pour Grande Ecore, Alexandrie, l'Anse aux Gluis, les débarcadères de Normand et Barbin, ainsi que tous les atterrages intermédiaires sur la Rivière Rouge.

Le bateau à vapeur de première classe
JESSE K. BELL,
DICK SINNOTT, capitaine,
Geo. C. Hamilton, Commis.

Partira de la Nlle Orléans tous les SAMEDIS à 5 h P.M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R. W. ADAMS,
11 Passage du Commerce

Tout transfert de marchandises, soit à la Nlle-Orléans, soit au débarcadère du wharfboat à l'entrée de la Rivière Rouge est aux frais du bateau et non aux consignataires. 6déc—1an

OPELOUSAS.
Paquebot indépendant pour Opelousas
Partant tous les MARDIS à 5 h. du soir

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmesport, Churchville, et tous les débarcadères sur la côte, l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau, le bateau à vapeur à passagers, d'un léger tirant d'eau.

LAURA L. DAVIS,
Wm Crawford, capitaine; A. Mayeux, Sr., commis.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GEO. D. HITE, 143 Gravier,
LORD & McPHAKE, 122 Gravier.
Agents.

P. S.—Connaissements donnés jusqu'à Bayou Bœuf. Les passagers de la côte recevront toutes les attentions nécessaires. 17janv—1an

LE FAVORI DU MONDE.
Paquebot régulier faisant 3 voyages par semaine.

Partant tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS matin à onze heures.

Pour Bayou Goula, Donaldsonville et tous les débarcadères du haut de la côte.

Le magnifique et rapide steamer à passagers
DE SMET,
Capt FRANK OTTENDORFER,
S. T. Goodwyn, T. G. Hanson et Jno A. Purcell, commis.

Partira comme ci-dessus, Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. O. DONOHUE,
14 déc—1an 2 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche, deux fois par semaine.
Départ tous les lundis à 5 P. M. et tous Vendredis à 10 A. M.

Pour les débarcadères de la côte et du Bayou Lafourche. Le paquebot de première classe
BELLE,
Capitaine MAX BLANCHARD,
JOHN WEBRE et O. J. BLANCHARD, Commis.

Partira comme ci-dessus, revenant pendant la journée.

Le Vendredi le bateau ira jusqu'à Lockport. A son voyage de retour, il partira de Donaldsonville tous les Dimanches et mercredis matin.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
V. H. BERNARD, rue St-Louis 9,
4déc—1an S. HENO, Conti 20.

PAQUEBOT INDEPENDANT.
Pour l'habitation Uncle Sam, paroisse St-Jacques,
Trois voyages par semaine.
Le Paquebot FAIR PLAY,
Capitaine F. J. PAPINEAU,
Cha. Krame et Emile Fortin, Commis.

Partira les lundis, mercredis et vendredis matin, pour l'habitation Uncle Sam et tous intermédiaires. à onze heures.

Retour, faisant le service de la côte en plein jour.

P. S. Un commis receveur est stationné sur la Levée à la tête de la rue Conti tous les jours pour recevoir son fret.

Pour le fret ou le passage s'adresser à bord ou à
GEO. HENO, Agent,
24déc—1an 60 rue Decatur, au 1er.

Mandeville et Covington.
Steamer de la malle des Etats-Unis "New Camelia."
Pendant l'Hiver.
Jusqu'à nouvel avis, le steamer
NEW CAMELIA

Quittera le nouveau lac les MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS, à l'arrivée du train de 1 heure de l'après-midi, pour Mandeville, Old Landing et les points intermédiaires. Pour le retour, il quittera Old Landing à 7 heures du matin, les LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS, s'arrêtant à Madisonville, Lewisburg et Mandeville.

Fret reçu tous les jours à Magnolia Bridge, côté de la rue Delord.

W. G. COYLE,
20 déc—1an 32, rue Carondelet.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
Bureau No 23 rue du Camp.
Cinquième Etat annuel.

CONFORMEMENT à l'article 10 de la Charte, cette compagnie fait l'exposé suivant de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1879:

Primes reçues pour risques de feu....$101,316 38
Primes reçues pour risques de rivières.... 18,172 47
Primes reçues pour risques maritimes.... 3,406 31
Réservé pour risques non terminés de 1878 et surplus.... 104,655 23 — $227,547 29

Moins:
Pertes par le feu......$ 44,913 87
Pertes de rivières..... 2,136 27
Pertes maritimes...... 7,265 71
Réduction (rebate)..... 13,320 24
Réassurance........ 9,091 58
Primes remboursées..... 4,488 09
Dépenses, commission, licence, taxes, etc., moins escompte et intérêt.... 15,864 99 — 96,980 85

Profits..........$130,566 43
Réservé pour risques non terminés pendant l'année 1879 et surplus, après déduction d'intérêt, de dividendes, etc., comme ci-dessous....$110,504 41

La compagnie a l'actif suivant:
Billets d'actions...... 87,989 04
Argent en caisse...... 64,326 21
Prêts sur garanties collatérales.... 109,496 28
Billets à ordre...... 3,614 30
Meubles de bureau, effets...... 3,288 45
Primes en voie de collection...... 25,634 96 — $293,311 21

Total des primes reçues pendant cinq ans....... 518,346 83
Total des pertes réglées depuis cinq ans....... 138,861 65

L'état ci-dessus est une copie fidèle et exacte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

E. H. BENNERS, Secrétaire. I. N. MARKS, Président.

Fait sous serment, devant moi, ce 21e jour de janvier 1880. CHAS. ROLLE, notaire.

A une réunion du Board des Directeurs tenue aujourd'hui, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants à prendre sur le gain net de l'année expirée le 31 décembre 1879, savoir:

1° Dix pour cent (10 pour cent) d'intérêt annuel sur le capital payé.

2° Cinq pour cent (5 pour cent) au Fonds de Réserve, conformément à la Section 3, Art. VIII, de la Charte.

3° Dix pour cent (10 pour cent) au crédit de l'Association Charitable des Pompiers, de la Nlle-Orléans, pour secourir les veuves et les orphelins, et le Système général de Secours de la dite Association, conformément à la Section 4, Art. VIII de la Charte.

4° Cinq pour cent (5 pour cent) d'intérêt—dividende sur le capital payé.

5° Vingt-cinq pour cent (25 pour cent) de dividende aux assurés participants.

Toutes les déclarations de dividendes aux actionnaires sur actions payées partiellement seront portées au crédit des billets d'actions, conformément à la Section 5, Art. VIII de la Charte.

Les dividendes aux assurés participants seront payés comptant sur demande.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
E. H. BENNERS, Secrétaire.

Board des Directeurs.

JACOB ALEXANDER,	A. A. MAGINNIS,
LEON BERTOLI,	E. S. LEVY,
H. H. MEHRHOFF,	LOUIS A. WILTZ,
L. B. CAIN,	T. PRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK,	C. SPORL,
I. N. MARKS,	WASH MARKS,
CHAS. HEMARD,	OTTO THOMAN,
O. TAYLOR GAUCHE,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	A. M. SIEWERD.

A. DELPIT,
Manufacture de Tabac à la Vapeur.
13 & 15 rue St. Louis.
ETABLIE EN 1866.

Célèbres TABACS à priser, PERIQUE, MACOUBA, VIRGINIE, NATCHITOCHES, RO... BOUTON GUY supérieur, à fumer et à chiquer. CIGARES Havane et du pays. Grand assortiment de PIPES-ECUME-DE MER, BRUYERE FRANÇAISES et de PIPES AMERICAINES. Un beau choix de TABATIERES en Métal, Ecaille, Buffle, Papier mâché et autres. ARTICLES POUR FUMEURS, ETC., ETC. ETC. — Le tout — AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS. En gros et en détail.

R. M. & B. J. MONTGOMERY.
MEUBLES D'ORNEMENT.
—ET—
MIROIRS FRANÇAIS.
BATISSE MAURESQUE.

Second Grand Stock cette Saison

D'ameublements de salons, chambres à coucher, salles à manger, cuisines et bibliothèques, miroirs français et allemands, objets d'ornement convenables pour les jours de fête. Toujours en magasin, le plus grand assortiment de MEUBLES ordinaires et médiocres du Sud. Venez examiner [illegible]

GRAND MAGASIN DE MEUBLES DE MONTGOMERY.
Marchandises livrées à domicile sans frais. 30 déc—1an

PHARMACIE DUCONGE,
90 RUE DE CHARTRES 90
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie un assortiment complet de MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, ... [illegible] Agence pour la vente du Willson's Preventory Remedy. 1 sept 79—1 an

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own ... Louisiana Aromatic Bitters, rue de Chartres et 30 rue Bienville, Nlle-Orléans. 17 mai 79.—1 an.

J. B. JUNQUA,
Nos 27, 29 et 31 RUE BIENVILLE, Nouvelle-Orléans.
MARCHAND - COMMISSIONNAIRE
—IMPORTATEUR DE—
Cognacs, Vins, Liqueurs et Whiskies Fins
FABRICANT DE SIROPS DE PREMIER CHOIX, ET
D'eau de Seltz et d'eaux Minérales,

Avec le dernier appareil Hermann-Lachapelle de Paris, qui a obtenu la Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1878. 3oct—1an

GALERIE D'ART
CELEBRE DE
WASHBURN
TRIOMPHE DE LA PHOTOGRAPHIE!
PORTRAITS
Fixés d'une manière permanente au moyen du
PROCÉDÉ BREVETÉ DE LAMBERT.
Tous les nouveaux genres de photographie exécutés avec les dernières découvertes et les perfectionnements les plus récents.
PRIX TRÈS MODÉRÉS
No 109 RUE DU CANAL.
7 nov—1an

JAMES D. EDWARDS
Successeur de DAN'L & JAS. D. EDWARDS,
22, 24, 26, 28 Rue FRONT et 21, 23, 25, 27 Rue DELTA
NOUVELLE-ORLEANS.

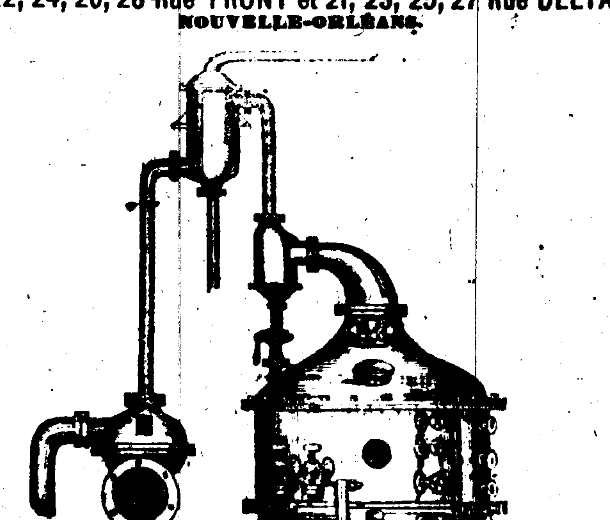

Appareils d'Evaporation pour Sucrerie—Une Spécialité.

Je suis prêt à fournir des installations complètes pour des sucreries de toute capacité, de 5 à 40 boucauts par jour. Bac en fer pour Jus, Sirop ou Sucre. Second Trains, Clarificateurs, Evaporateurs et Vacuum pan de toutes dimensions, avec Mélangeurs (malaxeurs), Chaudières à Sucre, Centrifuges, etc. Spécialités garanties. 4 janv—1an M J S

CHEMINS DE FER.

Grande Route de Jackson.
Chicago, St-Louis & New-Orleans R. R.

A partir du 17 janv 1880, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPART.	ARRIVEE.
Express No 1 2.30 P.M.	Express No 2 8:30 A.M
Mixed No 3 7.15 A.M.	Mixed No 4 7:30 P.M.

Nos 1 et 2 partent tous les jours; Nos 3 et 4 tous les jours, excepté le dimanche.

Le train d'excursion du SAMEDI pour McComb City part à 4:00 P. M.

NEW WAGONS-DORTOIRS PULLMAN VONT JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI, et CHICAGO, sans changement. Pour St-Louis un wagon-dortoir est ajouté au train, à Milan, ce qui permet aux passagers de faire tout le voyage sans laisser le wagon. UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW-YORK et les VILLES de l'EST.

Wagons munis de fauteuils inclinés, pour dormir, et perfectionnés, allant tous les jours jusqu'à Vicksburg, sans changement.

Billets en vente, places retenues et renseignements fournis au No. 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
F. CHANDLER, Agent Gén. pour les Passagers.
1nov—1an

Great Jackson Route.
Chicago, St.-Louis & New Orleans R. R.

Trains will leave and arrive at the Calliope Street Depot, on and after jan. 17th 1880, as follows:—

LEAVE.	ARRIVE.
Express No 1 2.30 p. m	Express No 2 8.30 a. m.
Mixed No 3 7.15 a. m	Mixed No 4 7.30 p. m

Nos 1 and 2 run daily, 3 and 4 daily, except Sunday.

SATURDAY accommodation for McComb City leaves at 4.00 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS —THROUGH TO— LOUISVILLE, CINCINNATI, AND CHICAGO WITHOUT CHANGE AND FOR ST-LOUIS A SLEEPER IS ATTACHED AT MILAN, enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Improved Sleeping and Reclining Chair Cars to Vicksburg daily, without change.

Tickets for sale, berths secured and information given at No 22 Camp street, corner of Common.

A. D. SHELDON, Ticket Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.
1nov—1an

New-Orleans and Mobile Rail Road
(LIGNE RAPIDE DE MOBILE.)

Est jouée la plus courte pour toutes les villes de l'Est. Transporte la malle et l'Express du Sud. SEULE LIGNE AVEC DOUBLES TRAINS QUOTIDIENS.

A partir de DIMANCHE 9 NOVEMBRE 1879 les trains arriveront à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partiront comme suit:

Départ	Arrivée.
No 1, Express, tous les jours 7.30 a.m.	No 2, Express, tous les jours 7.40a.m
No 3, Express, tous les jours 5.00 p.m.	No 4, Express, tous les jours 9.20p.m.

Seule ligne qui ait des wagons-dortoirs de Pullman sur toute la route, sans changement, jusqu'à Washington, Lynchburg, Atlanta, Montgomery, et St-Louis. Un changement seulement jusqu'à New-York et jusqu'aux autres villes de l'Est.

On peut se procurer des billets et retenir d'avance des places dans les SLEEPING CARS en s'adressant au bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

R. B. ROBINSON, Surintendant.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
9nov—1an

NEW ORLEANS AND MOBILE RAIL ROAD
(MOBILE FAST LINE)
THE SHORTEST ROUTE TO ALL EASTERN CITIES
CARRIES THE GREAT THROUGH MAIL AND SOUTHERN EXPRESS.
ONLY LINE WITH DOUBLE DAILY TRAINS

On and after SUNDAY, NOV. 9th 1879, trains will arrive and leave depot, foot of Canal Street, as follows:

LEAVE	ARRIVE
No. 1 Express daily.......7.30 a. m.	No. 2 Express, daily.......7.40 a. m.
No. 3 Express daily.......5.00 p. m.	No. 4 Express, daily.......9.20 p. m.

Only line running Pullman Palace Sleeping Coaches through without change to Washington, Lynchburg, Atlanta, Montgomery and St. Louis. Only one change to New York and other Eastern cities.

Tickets may be obtained and Sleeping Car Berths secured in advance on application at the office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

R. B. ROBINSON, Superintendent
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.
9nov—1an

GRAND CHEMIN DE FER
Portant la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY, partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 h. 25 A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux bateaux à vapeur pour toute la côte.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points doivent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui le demandent aux bureaux du chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

Billets "commutation"—500 milles pour $15.—Ces billets ne sont émis qu'en faveur des personnes à qui la compagnie juge convenable de les donner.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.

CHAS A. WHITNEY & CO. Agents.

A la station Terrebonne le chemin se relie au chemin d'embranchement de Thibodaux, allant à Thibodaux et Houma.

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CELEBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de grocerie et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.
Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.
TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

LES directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'incendie.....$165,166 05
Primes maritimes..... 24,051 22
Primes de rivières..... 69,324 25 — $258,542 52
Primes notées..........$254,143 52
Moins réassurance....$13,716 40
Moins primes remboursées 5,626 57 — 19,342 97 — $234,800 55

PERTES.
Pertes d'incendie....$ 36,088 94
Pertes maritimes..... 9,237 36
Pertes de rivières..... 28,576 06
$ 73,902 36
Taxes, dépenses, escompte, profits et pertes, moins intérêt, loyer, sauvetage, épargnes, etc.... 36,442 66 — 110,305 01
Profits nets.......... $ 124,495 54

La compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir.... $ 31,461 86
Prêts sur bons et hypothèques.... 30,175 00 — $ 61,636 86
Prêts sur demande.... $ 52,552 64
Argent en caisse.... 48,521 02 — 101,073 66
Propriétés foncières.... 109,000 00
Bons de ville, actions de banque et autres.... 94,692 58
Primes en voie de collection.... 25,597 05
Suspense account et fractions d'actions.... 14,156 62
$406,807 39

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $15,740 placés en action de la Banque Mechanics' and Traders', que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes notées, payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jos. B. Wolf,
E. B. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. E. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Reuben G. Bush,	John M. Parker.

21mai—1an

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans,
Pour l'année expirant le 31 décembre 1879.

Primes de feu.....$278,342 81
Primes maritimes..... 59,646 61
Primes de rivière..... 45,560 04
Total des primes..... $383,549 46
Moins
Primes sur risques non expirées..... $95 243 44
Primes remboursées..... 13,620 66
Réassurance..... 11,789 24—120,653 34
Primes notées..... 262,896 12
Montant provenant des intérêts, loyers..... 31,664 88
Revenu..... $294,561 00
A déduire:
Pertes par le feu..... $72,598 84
Pertes maritimes..... 28,895 26
Pertes de rivières..... 15,316 12
$116,810 22
Réduction (rebate) et commissions..... 41,420 46
Contributions charitables..... 1,053 46
Taxes d'Etat, de ville, licences..... 3,226 01
Bureau des assureurs, corps de sauvetage et Babcock..... 6,975 00
Dépenses générales, frais de Bureau et d'agences..... 34,393 78—208,883 94
Profit net..... $85,677 06
A déduire:
Profits et pertes sur la vente des Bons consolidés de l'Etat et autres valeurs, ainsi que dividende de juillet..... $33,960 41
Retenu pour pertes non ajustées..... 10,000 00
Dividende du 31 décembre 1879..... 25,000 00
Surplus..... 16,716 65 — $85,677 06

ACTIF DE LA COMPAGNIE.
Argent en banque.....$106,565 42
Bons des Etats-Unis..... 103,000 00
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché..... 132,166 36
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville..... 97,344 56
Billets garantis par nantissement de gages réalisables..... 55,100 00
Billets pour primes..... 17,470 59
Bons première hypothèque N. O. J. & G. N. R R..... 23,000 00
500 actions compagnie des Waterworks, à $37.76..... 18,888 00
Bons de première hypothèque, N. O. Waterworks..... 10,000 00
Actions de banque, d'assurances, de la La. Ice Co. et autres actions estimées au taux le plus faible du marché..... 21,234 20
Primes en voie de collection..... 66,891 56
Dû par des agents..... 1,675 97
Total de l'actif.....$653,838 58

PASSIF.
Capital.....$500,000 00
Réserve pour réassurances..... 95,243 44
Dividendes non réclamés..... 6,878 49
Retenu pour pertes non ajustées..... 10,000 00
Dividende de décembre 1879..... 25,000 00
Surplus..... 16,716 65
Total du passif.....$653,838 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 10 janvier 1880.
TH. BUISSON, Troisième Juge de Paix.

Nous, soussignés, comité spécial nommé par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie, au taux actuel du marché, déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.
WM. A. BELL, A. SCHREIBER, H. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1880, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1880.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

W. A. BELL,	A. SCHREIBER,
PIERRE POUTZ,	ANT. CARRIERE,
CHS. J. LEEDS,	CHS. E. SCHMIDT,
C. T. DUGAZON,	JULES ALDIGE,
CHS. LAFITTE,	D. FATJO,
H. GALLY,	JULES TUYES.

11 janv—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.
No. 104 RUE DU CANAL.
VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—
Risques de feu..........$215,774 30
Risques maritimes.......... 18,955 29
Risques de rivières.......... 19,701 78
Total des primes..........$254,431 37
Moins primes non acquises.... 111,253 00
Primes notées 31 mai 1879..........$143,178 37

PERTES PAYÉES—
Sur risques de feu...$61,096 06
Sur risques maritimes.... 10,364 89
Sur risques de rivières.... 5,333 39
Taxes et dépenses, moins intérêt.... 11,635 11
Réassurances et primes remboursées.. 17,930 61— 106,360 06
$136,969 48
Réserves pour pertes non-payées.... 22,000 00
Profits..........$114,969 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:
Propriétés foncières..........$206,176 85
Bons de ville et bons hypothécaires.. 15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions.... 132,561 66
Billets garantis par hypothèque ou nantissement.... 192,902 32
Billets à recevoir.... 62,343 42
Primes en voie de collection.... 36,630 81
Scrip de ville.... 3,000 00
Jugement sur billets hypothécaires.... 3,000 00
Argent en caisse.... 61,398 41
$712,227 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes notées participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR.	

10 juin—1an

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.
New Orleans, May 17, 1879.
THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:
Fire premiums.......$165,166 05
Marine premiums....... 24,051 22
River premiums....... 69,324 25 — $258,542 52
Net earned premiums $254,143 52
Less reinsurance $13,716 40
Less return premiums 5,636 97 — 19,342 97 — 234,800 55

LOSSES.
Fire losses.......$36,088 94
Marine losses....... 9,237 36
River losses....... 28,576 06
$73,902 36
Taxes, expenses, discount, profit and loss, less interest, rents, salvage, savings, etc. 36,442 66 — 110,305 01
Net profits....... $124,495 54

The company have the following assets:
Bills receivable....... $31,461 86
Loans and bonds on mortgage....... 30,175 00
Loans on call....... $52,552 64
Cash on hand....... 48,521 02
Real estate....... 109,000 00
City bonds, bank and other stock....... 94,692 58
Premiums in course of collection....... 25,597 05
Suspense account and stock fractions....... 14,156 62
$406,807 39

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent. in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jos. B. Wolf,
E. B. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. E. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Reuben G. Bush,	John M. Parker.

May 21—1an

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
Stoll 79—1 an

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 29 février 1880.
OUVERT LE DIMANCHE de 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Balestrand Aristide	Machoux Mr
Bonnelli François	Mascaro y Ferra Mateo
Capdevielle Jean Pé...	Miranan Anastasio
	Rasson T M
De Chateauvieux Joseph	Vey Charles
Fernet Giovanni	

LISTE DES DAMES.
Nestor Louisa Mme
Soler Mme

W. L. McMILLEN, Maître de Poste.

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS
No. 104 Canal Street.
TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement: Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—
On Fire Risks....... $215,774 30
On Marine Risks....... 18,955 29
On River Risks....... 19,701 78
Total premiums....... $254,431 37
Less unearned premiums....... 111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879....... $143,178 37

LOSSES PAID—
On Fire Risks.......$61,096 06
On Marine Risks....... 10,364 89
On River Risks....... 5,333 39
Taxes and expenses, less interest....... 11,635 11
Re-insurance and return premiums....... 17,930 61—$106,360 06
$136,969 48
Reserved for unpaid losses....... 22,000 00
Profit....... $114,969 48

The company have the following assets, estimated at market value:
Real Estate.......$206,176 85
City Bonds and Mortgage Bonds....... 15,000 00
Bank, Water Works and other stocks....... 132,561 66
Notes secured by mortgage or pledge....... 192,902 32
Bills receivable....... 62,343 42
Premiums in course of collection....... 36,630 81
City Scrip....... 3,000 00
Judgment on mortgage notes....... 3,000 00
Cash on hand....... 61,398 41
$712,227 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ,	EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES,	M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE,	CHAS. LAFITTE,
	B. W. TAYLOR.

10 juin—

ANNUAL STATEMENT
—OF THE—
NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY,
For the Year Ending on the Thirty-first of December 1879.

Fire premiums.......$278,342 81
Marine....... 59,646 61
Inland....... 45,560 04—$383,549 46
Less— Premiums on risks not terminated....... $95,243 44
Return premiums....... 13,620 66
Reinsurance....... 11,789 24—$120,653 34
Net earned premiums....... $262,896 12
Add— Received for interest, dividends and rents....... 31,664 88
Income....... $294,561 00
Deduct— Fire losses....... $72,598 84
Marine....... 28,895 26
Inland....... 15,316 12—$116,810 22
Rebate and commission....... 41,420 46
Charitable donations....... 1,053 46
State and city taxes and licenses....... 3,226 01
Board of Underwriters, Babcock and Salvage corps....... 6,975 00
Gross expenses, house office & agencies....... 34,393 78—208,883 94
Gross profit....... $85,677 06
Deduct— Profit and loss—Loss on sale of Louisiana State Consols, other assets and July dividend....... $33,960 41
Reserved for unadjusted losses....... 10,000 00
Dividend December 31, 1879....... 25,000 00
Surplus....... 16,716 65—85,677 06

The company has the following assets:
Cash in bank.......$106,565 42
U. S. bonds....... 103,000 00
Real estate, lowest valuation....... 132,166 36
Notes secured by first mortgage on city properties....... 97,344 56
Notes secured by pledges of available securities....... 55,100 00
Notes for premiums....... 17,470 59
N. O. J. and G. N. R. R. first mortgage bonds....... 23,000 00
500 shares Waterworks Co, at $37 76....... 18,888 00
New Orleans Waterworks first mortgage bonds....... 10,000 00
Bank, insurance, Louisiana Ice Co, and other stocks, lowest market value....... 21,234 20
Premiums in course of collection....... 66,891 56
due by agents....... 1,675 97—$653,838 58

LIABILITIES.
Capital stock.......$500,000 00
Reinsurance reserve....... 95,243 44
Unclaimed dividends....... 6,878 49
Reserved for unadjusted losses....... 10,000 00
Dividends of December, 1879....... 25,000 00
Surplus....... 16,716 65—$653,838 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this tenth day of January, 1880,
THEO BUISSON,
Third Justice of the Peace.

We, the undersigned special committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present market value, do hereby certify that after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the tenth day of January, 1880, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.
New Orleans, January 10, 1880.
J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.

W. A. BELL,	A. SCHREIBER,
PIERRE POUTZ,	ANT. CARRIERE,
CHAS. J. LEEDS,	CHAS. E. SCHMIDT,
C. T. DUGAZON,	JULES ALDIGE,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
H. GALLY,	JULES TUYES.

Jan 11—1an

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes soit de ville ou d'Etat, à un compte très avantageux pour ses intéressés. Il réglera également toutes les licences d'Etat à un escompte libéral. Il se charge de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont soumises aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR,
Courtage de la Bourse.

FEUILLETON.

Com. le 8 février 1880.

Mémoires du Docteur Bernagius.

LA CAPITANA

—PAR—

LUCIEN BIART.

XII—(Suite).

—Etes-vous donc, reprit-il, avec les bandits contre la justice?

—Non certes, répliquai-je avec vivacité; mais je suis ici sous la foi d'un serment. En dehors de ma mission, qui a pour but de rendre dona Eva libre, ma conscience et mon honneur m'imposent l'obligation de me taire.

Le regard de mon interrogateur brilla davantage.

—Vous avez vu dona Eva?

—Ce matin même.

—Elle a été.... respectée?

—Oui, mais elle a souffert; elle souffre, senor, et c'est plus encore pour elle que pour moi que je vous conjure de me faire conduire vers le gouverneur.

Mon laconique interlocuteur alluma une nouvelle cigarette; il me regardait avec persistance, et je crus qu'il allait m'interroger encore. Il se tourna vers la porte.

—Allez-vous me laisser ici avec ces liens? m'écriai-je; ignorez-vous que je suis un honnête homme? N'a-t-on pas montré au gouverneur les papiers dont on m'a dépouillé et qui doivent l'avoir édifié sur mon compte? Je suis l'ami du préfet d'Orizava, du prieur du couvent de Saint-François, et je possède, ou plutôt je possédais des lettres de recommandation pour les personnes les plus marquantes de cette ville, le gouverneur compris. Tenez, senor, repris-je avec plus de sang-froid, ces liens me blessent, j'ai faim, j'ai soif, et mes préoccupations,—je mets de côté celle de mes examens,—sont sérieuses et poignantes. Mais il en est une qui les domine toutes: celle de voir dona Eva libre, de convaincre le gouverneur qu'il doit accepter les offres de Juan Santos, s'il veut éviter un affreux malheur.

—Qu'on le détache, dit le petit homme, au mulâtre; mais qu'on le surveille, il répond pour don Luis.

Les deux alguazils enlevèrent mes liens; mon visiteur souleva son chapeau comme pour me saluer et la porte se referma.

J'étais jeune alors, et j'avais des moments de pétulance. Dans mon indignation, je me serais certainement cramponné aux habits d'un de mes visiteurs si j'eusse eu l'usage de mes bras. Par bonheur—une pareille incartade eût plus gâté mes affaires qu'elles ne les eût servies—je ne pouvais pas même remuer les doigts, à cause de l'engourdissement. Le sang, si longtemps gêné dans sa circulation, semblait ne pouvoir reprendre sa marche, et l'on eût dit qu'une pointe d'aiguille pénétrait dans chacun des pores de ma peau. J'avais des fourmis dans tous les membres, comme le dit avec tant d'expression le peuple, ce peintre exact.

Au lieu de m'opposer à la sortie du guichetier, je me frottai, je marchai, je gesticulai; puis, tout désappointé, je gagnai ma natte à tâtons. Là, le dos appuyé contre la muraille, je réfléchis. En entendant ouvrir la porte, j'avais cru à l'arrivée du gouverneur, au moins à celle d'un de ses aides de camp chargé de me conduire près de lui. Que signifiait ce demi-interrogatoire d'un regidor? Comment ce père n'accourait-il pas chercher des nouvelles de son enfant? Les mots: "il répond pour don Luis", me trottaient aussi par la tête et devenaient mon principal souci. Le pauvre gros homme était-il, lui-même prisonnier, et je répondais pour lui? Si oui, Eva répondait pour Cécilio, et Cécilio pour Eva. Mais Juan Santos tenait à la vie de son lieutenant, le gouverneur à celle de sa fille. Moi excepté, nul ne tenait à la mienne, position déplorable. Par bonheur, je me souvins de la grotte si soigneusement surveillée dans le cratère; le trésor que j'avais supposé qu'elle renfermait devait être don Luis. Je n'en voulais pas douter, tant je souhaitais que le bon padre fût vivant.

La réflexion ramena un peu de calme dans mon esprit. Si par malheur don Luis n'était plus de ce monde, je ne pouvais, après tout, en être rendu responsable. Si le gouverneur ne se présentait pas, c'est sans doute parce qu'il ignorait encore mon arrestation. Je le verrais certainement le lendemain, je m'expliquerais, nous serions vite d'accord. Je m'arrêtai à cette idée. Néanmoins, je comptai une à une les heures que les gardes de nuit annonçaient au dehors d'une voix nasillarde; il me semblait les entendre répéter le: "Frère, il faut mourir" prêté aux trappistes, et je faisais des vœux pour que le padre n'eût pas même maigri.

Le jour parut; un rayon de soleil pénétra dans mon cachot; je le saluai comme un précurseur de ma liberté. J'entendis des portes s'ouvrir, et ce fut avec joie que je vis la mienne tourner sur ses gonds. Mais quelle ne fut pas ma stupéfaction, ma colère, lorsque deux gardiens voulurent m'attacher à la ceinture et au pied gauche cette chaîne que tout prisonnier de la justice mexicaine doit porter, quelle que soit la cause de son arrestation, crime ou ivresse. Je voulus résister; un coup de sifflet amena cinq ou six geôliers; je vis qu'on allait employer la force pour me réduire, et je jugeai plus digne de céder; je songeai alors au grand Colomb qui, lui aussi, avait été indûment chargé de chaînes; mais je n'avais pas, comme lui, la consolation d'y avoir découvert l'Amérique, je regrettais même d'y avoir pénétré. On me fit sortir; je me trouvai dans une vaste cour où se promenait une centaine d'hommes à demi nus, mes compagnons d'infortune.

Le plus ancien des prisonniers, investi à ce titre d'une sorte d'autorité, s'approcha de moi le chapeau à la main. C'était un métis d'une quarantaine d'années, aux yeux louches. Il m'apprit qu'il était doyen de la prison, où le retenait à cause de ses "opinions politiques," et dont il surveillait la bonne tenue. En réalité, l'affreux coquin avait presque assassiné deux pauvres femmes pour leur ravir leurs bijoux; je le sus plus tard.

Le doyen me demanda si je voulais prendre part à la corvée, ou indemniser un des caballeros qui nous entouraient, lequel, à sa prière, consentirait à balayer ma place. Je dus déclarer que je ne possédais pas un maravédis, mais j'offris de payer le lendemain, attendu qu'on ne pouvait tarder de me mettre en liberté.

—Lorsqu'on nous a amenés ici, me dit le doyen, nous avons cru comme vous le croyez à votre tour, senor, que les portes d'une prison s'ouvrent aussi facilement pour sortir que pour entrer; c'est une illusion que le temps se chargera de vous enlever.

Je n'ai pas de fausse honte, et je tiens le travail, de quelque nature qu'il soit, pour digne et honorable. Je m'emparai donc d'un balai et je me mis à l'œuvre. Des rires éclatèrent; il parait que je me servais avec gaucherie de cet ustensile qui, au Mexique, a le manche court et se manie d'une seule main.

—Vous devez savoir lire et écrire, me dit avec ironie un prisonnier, cela se voit à votre façon de tenir le balai.

—Je suis médecin, répondis-je.

Tous les chapeaux furent soulevés.

—Pour quelle cause êtes-vous donc prisonnier? s'écria le doyen; à moins que les lois n'aient changé depuis que je suis ici, vous n'êtes pas, comme nous autres pauvres diables, responsables des morts que vous pouvez faire.

Je racontai en gros mon aventure; n'est-ce pas la consolation par excellence des malheureux? Le nom de Juan Santos produisit un effet magique sur mes auditeurs; tous m'offrirent leurs services, puis me demandèrent une consultation. Je fus sur l'heure dispensé de toute corvée, et je trouvai, au moment où je m'y attendais guère, un [illegible] cette considération sur laquelle [illegible] comptait en qualité de mandataire [illegible] ami de Juan Santos.

Cependant les geôliers, surpris de ne pas voir s'exécuter le nettoyage [illegible] tombèrent à coups de bâtons, sans le moindre avis préalable, sur mes auditeurs attentifs. Chacun se mit à l'œuvre sans se plaindre, et je m'émerveillai une fois de plus du [illegible] mexicain. C'est le respect de l'autorité qui fait que les descendants des fiers Aztèques se courbent sans mot dire sous le bâton d'un alguazil; car ces hommes sont braves et très chatouilleux, à leur manière, sur les questions de point d'honneur.

Je réclamai à manger; on me répondit que l'ordinaire se servait à huit heures, et que je prisse patience. A l'heure signalée, je vis, en effet apporter une immense chaudière où flottaient, dans une eau grasse des détritus de toute espèce. Je n'étais pas encore assez affamé pour n'avoir pas à compter avec les préjugés de mon estomac, et, redonnant ma part de cette gamelle, je me retirai dans un coin, faisant appel à toute ma philosophie.

Plusieurs prisonniers recevaient leurs repas du dehors; ils vinrent charitablement m'offrir de partager leur pitance que je me hâtai d'accepter. Je mangeai des haricots au piment, cela va sans dire, puis de la peau de porc grillée. A cette heure néfaste, je n'aurais pas trouvé meilleur un plat de ces ortolans—emballés [illegible]—que les gourmets d'Europe considèrent comme le manger par excellence.

J'achevais à peine ce repas quand je vis les prisonniers se porter à la fois vers la cour d'entrée, et il me sembla entendre prononcer mon nom.

On m'appelait en effet, et traînant avec peine la chaîne qui m'embarrassait le pied, je me dirigeai vers la seconde cour. Mon cœur battit en apercevant un homme de haute taille, de bonne mine, vêtu d'un habit écarlate galonné d'or, semblable à celui d'un officier anglais. Il était accompagné de deux jeunes officiers portant l'uniforme bleu des dragons de Puebla; j'allais donc enfin me trouver en face du redoutable Estévan Sanchez. Mais une seconde émotion me serra la gorge; dans un des jeunes aides de camp je venais de reconnaître le jeune homme qui accompagnait la capitana lorsque j'avais été arrêté, celui qui m'avait recommandé Eva en m'avouant qu'il l'aimait, en un mot le lieutenant Henrique.

XIII

Le jeune homme me regarda. Par bonheur, l'émotion si naturelle que me produisit sa vue ne fut pas remarquée par les assistants, qui, du reste, auraient eu peine à en deviner la cause. Ainsi ce que l'on racontait, à savoir que Juan Santos possédait des créatures, des affiliés, des intéressés aux produits de ses expéditions jusque dans le palais du président de la République était une vérité —quelle découverte! En somme, la présence du lieutenant m'ordonnait de surveiller mes paroles; je me tins donc sur la défensive afin de ne répondre qu'avec prudence aux questions que l'on allait m'adresser.

—Vous êtes bien le docteur Bernagius? me demanda le gouverneur.

—Votre serviteur et celui de Dieu, répondis-je selon la formule mexicaine.

—Bonté du ciel, senor, qui peut avoir ordonné de vous mettre aux fers?

—Le regidor du service, à ce que je crois.

—Je le tancerai d'importance, senor; notre pays est civilisé, et les fers ne sont pas faits pour les caballeros. Enlève cette chaîne, dit-il à un geôlier.

Les Mexicains, que tant d'écrivains anglais américains et même français se plaisent à représenter comme des demi-sauvages, se sont toujours montré jaloux du titre de nation civilisée, et ils y ont droit. Si leurs coutumes diffèrent des nôtres, ils n'en sont pas moins d'une courtoisie rare, d'une générosité sans égale, d'une constante amabilité, et ce sont là de véritables vertus sociales. Il est très vrai, néanmoins, qu'ils repoussent avec la même énergie que leurs voisins des Etats Unis l'égalité, ou du moins qu'ils ne l'acceptent que devant Dieu. Un délit, selon qu'il est commis par un créole, un métis ou un Indien, ou pour parler plus exactement par un lettré ou un illettré, n'entraine pas le même châtiment, et la chaîne dont on m'avait chargé constituait une infraction à cette loi, d'autant mieux observée qu'elle n'est pas inscrite dans le Code. Pour nous autres Français, une pareille distinction est une flagrante injustice, presque une monstruosité. Un Mexicain, que je voulais convaincre un jour de cette vérité, me répondit: "Nous sommes tous de terre, docteur, je ne sais le nier; mais vous conviendrez qu'il y a une différence entre un vase de porcelaine de Chine et une marmite de Puebla, puisque vous placez l'un dans votre salon, l'autre dans votre cuisine."

C'était se tirer subtilement d'une difficulté, et je fus embarrassé. Il est certain que, scientifiquement, je ne pouvais soutenir que le kaolin et la terre glaise soient la même substance, et pourtant elles ne sont que des argiles. En somme, l'égalité n'est bien comprise que par les Français, théoriquement bien entendu. En pratique, je ne me suis jamais aperçu que les classes fussent tout à fait confondues chez nous. Tous les employés de nos administrations, pour ne citer qu'un exemple, sont certainement de porcelaine, et considèrent le reste de la nation comme des marmites, de Puebla ou d'ailleurs. Il y a argile et argile, nous n'y pouvons rien.

J'étais à peine débarrassé de ma chaîne que mon visiteur se rapprochait de moi et me tendait la main.

—Je vous en prie, senor, me dit-il, ne jugez pas de l'hospitalité poblanaise par l'indigne traitement que vous venez de subir; il y a eu pour sûr un malentendu. C'est seulement ce matin, ajouta-t-il, que l'on m'a remis les lettres que vous m'apportiez, que j'ai connu votre mésaventure.

—Les apparences étaient contre moi, grâce au malheureux cheval que je montais, senor gouverneur, et....

—Je ne suis pas le gouverneur, senor, mais le commandant militaire de cette ville, le général Amador.

Je demeurai interdit. J'avais en effet dans mes papiers deux lettres de recommandation pour le général. Je m'excusai de ma méprise et, sans attendre ses questions, je racontai au général ce qu'il m'était permis de lui apprendre de mon aventure et de mon ambassade. Je ne me tirai pas trop mal de cette première épreuve; je le compris au mouvement de la tête dont le lieutenant Henrique appuyait mes phrases.

—Il y a longtemps que cette affaire serait terminée, me dit le général, si don Estévan consentait à entendre raison; mais il est tout d'une pièce et ne veut pas céder la part du feu. Néanmoins, ce que vous me racontez de la situation d'Eva est de nature à l'impressionner, à vaincre son obstination. Vous croyez sincèrement que, le cas étant donné, Juan Santos exécuterait sa terrible menace?

—J'en suis certain, senor; d'abord parce qu'il parait beaucoup aimer son lieutenant; puis son orgueil et son prestige sont en cause.

Le général hocha la tête et demeura pensif.

—Allons chez le gouverneur, me dit-il soudain, et ne négligez rien, je vous en prie, pour le convaincre du danger que court sa fille, danger auquel il ne croit pas. Il faut aussi que j'obtienne votre mise en liberté, car mes amis d'Orizava vous recommandent à moi avec chaleur. Durant votre séjour à Puebla, senor, j'espère que vous me ferez l'honneur de ne pas habiter d'autre demeure que la mienne; c'est une grâce que je réclame de vous.

Je remerciai avec effusion le général, bonne et franche nature qui, à l'heure présente, est mon plus vieil ami. Je l'ai vu il y a quelques mois à peine, et nous avons causé des choses que je raconte. En me quittant, il m'a montré le ciel vers lequel ont depuis longtemps pris leur vol presque tous nos contemporains, et il m'y a donné rendez-vous.

En 1835, le général était un beau cavalier, peu au courant de la stratégie,—les officiers mexicains n'étudiaient guère,—mais d'une bravoure héroïque. Il adorait son pays, dont il croyait tous les autres tributaires, et son admiration pour le dictateur Santa-Anna, l'exécuteur du pauvre empereur Iturbide, ne connaissait pas de bornes. Il voyait en Santa-Anna, ainsi que tous ses compatriotes du reste, l'émule ou plutôt le supérieur de Napoléon, et le raisonnement sur lequel il appuyait son observation lui paraissait aussi simple que sans réplique. Napoléon, disait-il, avait battu les Autrichiens, les Russes, les Anglais, les Turcs et les Prussiens; puis il avait été battu à son tour par les Espagnols qui, de ce fait, avaient pris le premier rang. Mais les Espagnols avaient trouvé leur maître dans Iturbide, lequel n'avait pu résister à Santa-Anna, devenu par conséquent le premier général du monde. Mon vieil ami n'a pas varié dans son raisonnement, qui me fâchait presque autrefois et me fait sourire aujourd'hui. C'est que la gloire militaire n'est pas la vraie, du moins aux yeux des hommes qui ont dépassé la quarantaine. Il est puéril de discuter César ou Napoléon, ils auront toujours l'oreille du peuple, ce grand enfant qui aime le merveilleux. Mais je tiens que Lesson, qui a découvert la colombe *cyanocirena*, et le Mexicain Niéto, qui m'apporta la première santerelle bleue, méritent bien aussi que les hommes se chantent leur nom.

Au nombre des vives satisfactions que j'ai pu ressentir dans ma vie, je place sans hésiter celle que j'éprouvai en voyant les verrous de la prison glisser hors de leur gâche. Lorsque je franchis le seuil de la sombre bâtisse où je venais de passer de si cruelles heures, et que je me trouvai dans la rue, il me parut que l'air changeait soudain de nature, qu'il devenait plus léger, plus riche en oxygène, que ma respiration s'exécutait plus facilement. Une douzaine de femmes, accompagnées d'un nombre double d'enfants encombraient les abords de la prison, où se trouvaient détenus leurs pères, leurs frères ou leurs maris. Les prisonniers ayant pour corvée le balayage de la ville, ces malheureuses épiaient leur sortie, avec l'espoir d'échanger quelques mots avec ceux qui leur étaient chers, ou de leur glisser quelques sous entre les doigts. Ces modèles de dévouement se rangèrent avec respect pour livrer passage au général, qui plaça son bras sous le mien.

—C'est pour m'assurer de votre personne que je prends cette familiarité, me dit-il, car vous ne serez libre que sur l'ordre du gouverneur.

(*A continuer*).

La maison [illegible], de New-York, [illegible] cette demeure est en vente à [illegible].

Pour Habiller [illegible] sanitaire et travaux, pour [illegible]—matelas de mousse et de plumes, allez au palais de meubles de Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido.